

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE VINGT-HUIT AVRIL (28/04/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS** : 33

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, Mme Stéphanie GAYET, M. Philippe GARCIA, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, Mme Ghislaine MARTY, M. Gilles BENECH, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Marie-France CABOS, Mme Isabelle CLAVE, M. Jean-Christophe THIERS, M. Olivier ORSEL, M. Frédéric MARCHAL, Mme Sabine BEORCHIA, Mme Marie BARDOT, M. Baptiste PERRUSSOT, M. Alain REINALDOS, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Titouan LEHOUCQ, M. Philippe FARGUES, M. Francis FRAUNIE, Mme Séverine LAURENT, Mme Florence LAGARRIGUE, M. Alexandre CAPOULADE, M. Jules DUFFAUT, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

24 – 28 avril 2026

**24. Affectation des résultats de l'exercice 2025 – Budget annexe camping de Moissac**

Rapporteur : Monsieur Luc PORTES

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-et suivants, L. 2311-5 et R. 2311-11 relatifs au vote du budget,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe Camping de Moissac,

**Vu** la délibération du 8 avril 2025 portant approbation du Compte administratif de l'exercice 2025 pour le budget annexe Camping de Moissac,

**Entendu** le rapport présenté en Commission des Finances le 17 avril 2026,

**Considérant** que le compte administratif 2025 du budget annexe Camping de Moissac fait ressortir les résultats suivants :

**Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

o Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) :	3 494,18 €
o Résultat reporté N-1 :	-28 740,17 €
→ Résultat de clôture à affecter :	<b>-25 245,99 €</b>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025 :**

o Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) :	18 581,40 €
o Résultat reporté N-1 :	172 039,95 €
→ Solde d'exécution d'investissement cumulé :	<b>190 621,35 €</b>

**Restes à réaliser d'investissement (RAR) au 31 décembre 2025 :**

o Recettes	0,00 €
o Dépenses :	0,00 €
→ Balance des RAR (recettes – dépenses) :	<b>0,00 €</b>

**Excédent de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025 :**

o Rappel : solde d'exécution d'invest. cumulé :	190 621,35 €
o Rappel : Balance des restes à réaliser :	0,00 €
→ <b>Excédent de financement d'investissement :</b>	<b>190 621,35 €</b>

Au vu des éléments ci-dessus, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A 28 voix pour, 5 abstentions (M. FARGUES, M. FRAUNIE, Mme LAURENT, Mme  
LAGARRIGUE et M. CAPOULADE),**

**CONSTATE** que la clôture du résultat 2025 fait apparaître :

<input type="checkbox"/> Un déficit de fonctionnement de	-25 245,99 €
<input type="checkbox"/> Un excédent de financement en investissement de	190 621,35 €

RESULTATS 2025 CAMPING		
<b>A</b>	<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025</b>	
	Recettes	239 240,47
	Dépenses	235 746,29
	<b>Excédent</b>	<b>3 494,18</b>
	<b>Déficit</b>	<b>0,00</b>
<b>B</b>	<b>Résultats antérieurs reportés</b>	
	ligne 002	
	<b>Excédent</b>	
	<b>Déficit</b>	<b>28 740,17</b>
<b>C</b>	<b>Résultat à affecter</b>	
	= A+B (hors restes à réaliser)	
	<b>Excédent</b>	<b>0,00</b>
	<b>Déficit</b>	<b>25 245,99</b>
	( si C est négatif report déficit D 002)	
	<b>Solde d'investissement de l'exercice 2025</b>	
	Recettes	75 399,07
	Dépenses	56 817,67
	<b>Excédent de financement</b>	<b>18 581,40</b>
	<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00</b>
	<b>Résultat antérieur</b>	
	<b>Excédent de financement</b>	<b>172 039,95</b>
	<b>001 Besoin de financement</b>	
<b>D</b>	<b>Solde d'exécution d'investissement cumulé</b>	
	<b>R 001 Excédent de financement</b>	<b>190 621,35</b>
	<b>D 001 Besoin de financement</b>	<b>0,00</b>
<b>E</b>	<b>Solde des restes à réaliser d'investissement 2025</b>	
	Recettes	0,00
	Dépenses	0,00
	<b>Excédent de financement</b>	<b>190 621,35</b>
	<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00</b>
<b>F</b>	<b>Besoin de Financement (D+E)</b>	
	<b>Excédent de financement</b>	
<b>C</b>	<b>AFFECTATION (G+H)</b>	<b>0,00</b>
<b>G</b>	<b>1) Affectation en réserves en investissement R 1068</b>	<b>0,00</b>
<b>H</b>	<b>2) Report en fonctionnement R 002</b>	<b>0,00</b>
<b>I</b>	<b>3) Report en investissement R 001</b>	<b>190 621,35</b>
	<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>-25 245,99</b>

**DECIDE** de reprendre et d'affecter le résultat de clôture 2025 du budget annexe Camping de Moissac au BP 2026 comme suit :

- Report du résultat de fonctionnement (DF, compte D 002) : -25 245,99 €
- Report du solde d'exécution d'investissement (RI, compte R 001) : 190 621,35 €

Pour copie conforme  
Moissac, le 30 Avril 2026

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,



Jérôme POUGNAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :